



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupeement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement du CHALLENGE 40 cm - Interclubs – 2025

Le challenge a pour objectif de récompenser les cavaliers qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans des épreuves 40 cm organisées lors des concours Interclubs repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

- Participation :**
- Le challenge est ouvert à tout cavalier dont le cercle est affilié à l'interclubs et détenteur d'une licence 01, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL, montant toute monture immatriculée ou identifiée à la FRBSE.
 - Le cavalier peut participer avec **2 montures maximum** dans chaque épreuve.
 - Le cavalier doit participer à **7 concours dressage** inclus 40 cm, et ce dans les cercles affiliés à l'interclubs pour que ses résultats soient comptabilisés.
 - **Un cavalier ne peut être classé que dans un seul challenge**
 - Un cavalier peut changer de hauteur et ce après le troisième concours de la saison. Dans ce cas, il monte avec les points acquis. Passé la date **du 11 mai 2025**, il peut changer de hauteur mais uniquement avec des points de participations (1 point par épreuve)
 - Le cavalier ne pourra avoir participé lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 50 cm.
 - **La Finale est obligatoire.**
 - Pour être repris au challenge, le cavalier devra participer à une épreuve de **dressage reprise au calendrier du GEPL.**

- Epreuves :**
- Chaque concours comprend deux épreuves obligatoires comptant pour le challenge, sauf en cas d'épreuves fermées.
Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour le challenge ou non.
Pour toutes les hauteurs, uniquement la première épreuve, après élimination le moniteur peut encadrer le cavalier.
Le moniteur peut être en piste mais ne peut encadrer que lors de l'élimination.

- Répartition des points :**
- Les points sont attribués en fonction de la meilleure place obtenue dans l'épreuve.
1^{er} = 50, 2^{ème} = 48, 3^{ème} = 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, Éliminés ou Abandons = 0.
 - **Les 9 meilleurs résultats + le dressage seront pris en compte si vous faites plus de 9 concours 1 point par épreuve sera attribué.**
 - **Les points du dressage sont le pourcentage transformé en points**

Remarque : Si un cavalier monte plusieurs montures, les points sont attribués à la meilleure paire de la journée. En cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans ces épreuves est classé avant les autres ex-æquo à cette place, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

- Age des cavaliers:**
- Jusque 70 cm 7 ans pour des cavaliers montant un poney
 - En 80 cm et plus 8 ans pour des cavaliers montant un poney
 - 10 ans pour des cavaliers montant un cheval

- Nombre de parcours par monture :**
- De 40 cm à 80 cm 4 passages par jour
 - En 90 cm max 2 parcours par jour

- Paddock et Piste :**
- Seuls les moniteurs sont autorisés au paddock et à la reconnaissance de piste. Les accompagnants marchant les équidés au paddock doivent avoir une assurance 01 minimum.

- Prix :**
- Le cercle organisateur offrira coupes flots et lots.
En fin de saison, lors de la soirée de gala de l'Interclubs GEPL, tous les classés du challenge recevront des lots distribués par le sponsor du challenge.

G.E.P.L - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège